

Rapport de la commission du préavis municipal N° 21-05 - Agrandissement du couvert de stockage à plaquettes de la Combe de Ville

La commission composée de Mesdames Mary-Claire André Mollet et Ella Leguéré, de Messieurs Jean-Bruno Wettstein, Thierry Dumoulin, Claude Michaud, Edouard Nekaka, et le soussigné s'est réunie le lundi 31 mai à 20 h00 à la salle du Mont des Cerfs.

Nous avons été reçus par Messieurs Lionel Numa Pesenti, Municipal, Benoit Margot, Garde-forestier, et Grégoire Wyss, Chef du service des travaux. Au nom de la commission, je les remercie pour toutes les réponses et informations complémentaires que nous avons appréciées.

Le préavis 21-05 présenté par la Municipalité le 20 avril 2021 n'a pas évoqué beaucoup de questions vu sa formulation détaillée. Nous avons cependant relevé quelques compléments d'informations ci-dessous.

Le chauffage à distance fonctionne depuis 2012. 17 bâtiments en sont raccordés ; 70 % de l'énergie est consommée par des bâtiments publics, propriétés de la commune et 30% par des bâtiments privés. Des raccordements supplémentaires sont prévus avec l'Hôpital, l'EMS et d'éventuelles nouvelles constructions (la halle de gym, l'atelier Travys). Le groupe E exploite la chaufferie, il achète le bois à la valeur énergie sortie chaudière à 6 ct/m/ le KW.

Avec un stockage de bonne qualité, nous retirerons une meilleure valeur énergétique des plaquettes.

La capacité prévue permet de stocker au maximum 3000 m³ de plaquettes, ce qui représente 2500 m³ de bois brut. L'emplacement de la Combe de Ville a été choisi pour sa situation géographique centrée et pour son accessibilité. Un hangar à plaquettes nécessite une grande dépendance pour un fonctionnement rationnel. Le projet ne donne pas droit à des subventions, la réalisation sera attribuée en partie à des entreprises de la place.

Le transport du bois brut et le déchiquetage sont attribués à la société Forêt énergie basée à Bière.

Le transport des plaquettes est assuré par l'entreprise Francioli à Sainte Croix.

Suite aux précisions apportées au préavis 21-05, la commission propose à l'unanimité au Conseil communal du 21 juin 2021 d'accepter les conclusions telles que présentées par la Municipalité.

Le rapporteur

Stefan Bögli